



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/2000/1/Add.3/Corr.1
10 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Dix-neuvième session, Genève,
11-14 décembre 2001
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET

EXAMEN DE 2000 DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES
VISANT À RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Projet de rapport établi par le secrétariat

Additif

Rectificatif

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

IV. INFORMATIONS GÉNÉRALES

B. Cadre législatif et réglementaire

2. Renseignements complémentaires sur les normes applicables aux combustibles

Paragraphe 50

Après Lituanie, ajouter République tchèque.

Paragraphe 51

Supprimer République tchèque [fioul léger, fioul moyen, fioul lourd, combustible solide (houille), combustible solide (lignite)],

D. Recherche et surveillance

1. Activités de recherche et de surveillance menées en application de l'article 6 du Protocole relatif aux oxydes d'azote (question 61)

Paragraphe 199, Suisse

Après mesures portant sur de longues périodes. ajouter Entre 1988 et 1997, une réduction de 50 % de la concentration moyenne de COVNM et de 33 % de celle d'oxydes d'azote (NO et NO₂) a été observée.

Dernière phrase du paragraphe, après cultures ajouter et les forêts.
